

Le Mag des Collines

CIL du Paradis

21 EME EDITION

CIL les collines du paradis

1, rue Auguste Renoir - 83400 HYERES



RUBRIQUES

2.1 LE MOT DU PRESIDENT

Léon-Gérard HEUSELE

2.2 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C.A.

du 15 septembre 2014.

2.3 PARC NATIONAL DE PORT CROS

2.4 ESCALIER RENOIR/ MATISSE

2.5 ANALYSE FINANCIERE

du budget principal de la ville de HYERES.

2.6 ACTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du CIL en 2014.

2.1 LE MOT DU PRÉSIDENT

Les différents projets et dossiers concernant notre quartier dont vous trouverez l'évocation dans ce 21^{ème} MAG (le Magazine des Collines), semblent avoir reçu une écoute plus attentive de la part de la nouvelle municipalité.

La nomination d'une adjointe au maire, en la personne de Mme Josiane Mai, chargée de la cohésion sociale et de la vie des quartiers, nous apparaît également comme un signe favorable par rapport aux problèmes qui nous préoccupent.

En particulier le violent orage du 19 septembre dernier a mis en évidence le problème de l'écoulement des eaux pluviales venant du haut de la rue Renoir.

Par fortes pluies c'est un véritable torrent qui dévale de cette voie publique dans un escalier privé vers les maisons situées en contrebas sur la rue privée Matisse, dont certaines se trouvent alors inondées.

Nous travaillons en concertation avec les services municipaux pour trouver des solutions, d'une part concernant la propriété de l'escalier et d'autre part pour l'écoulement des eaux pluviales.

Par ailleurs nous avons besoin, bien sûr, de vos avis, propositions et suggestions pour améliorer ensemble la vie de notre quartier.

Nous invitons les habitants qui ne le sont pas encore, à devenir adhérents du CIL pour nous rejoindre dans notre action.

La cotisation est modique (10€ par an) et n'engage à rien, mais le nombre d'adhésions par rapport à la population nous permet d'avoir un poids plus important pour appuyer nos demandes.

Nous avons le projet de créer un poste d'observateur « jeune » au Conseil d'Administration du CIL. En effet nous aimerions voir les jeunes du quartier s'impliquer dans la vie du CIL et préparer des interventions « jeunes » lors de nos fêtes annuelles.

Les volontaires pour ce poste « jeune » sont donc invités à se manifester.

Amicalement,

Le Président Léon Gérard HEUSELE
1 rue Emmanuel Bénézit
Tel : 06 19 89 17 94

« Ce MAG est dédié à la mémoire de Béatrix Heusele, l'épouse du président de notre CIL, qui nous a quitté le 10 mai dernier après avoir lutté courageusement contre une terrible maladie. Un temps membre du CA elle participait avec entrain à l'organisation des fêtes et des réunions du CIL. Nous avons tous en mémoire son dynamisme et sa gaieté. Elle va beaucoup nous manquer. »



2.2 COMPTE RENDU de la RÉUNION du C.A. du 15 09 2014

Présents : D. LAPIERRE, A. LHOSTE-DROUINEAU, L.G. HEUSELE, L. LAPIERRE, D. COUSIN, P. BRAUGE

Excusés : S. MORAND, D. BLANC, J.M. LOICQ

Date de L'Assemblée Générale 2015

Mercredi 14 janvier 2015 à 18h, Ecole Paul Long.

Le maire ou ses représentants interviendront à partir de 19h.

Bilan de la fête de mai 2014.

L'impression générale a été très bonne.

Le tournoi de pétanque, la tombola de l'objet insolite et la foire aux plantes ont été appréciés et seront renouvelés.

L'initiative d'aller chercher les plus anciens habitants et de les faire participer a été aussi très appréciée.

On a remarqué également la participation de personnes qui n'étaient encore jamais venues.

Seul petit bémol : l'organisation de l'intervention des représentantes de la LPO.

Leur exposé, très intéressant, n'était pas facile à suivre car elles ont du passer de groupe en groupe. A l'avenir il faudra bien programmer et organiser les prestations des intervenants afin qu'un maximum de personnes puisse y assister.

Ange nous a suggéré comme prochain intervenant la société Vegetech qui travaille sur les nouvelles techniques de protection des végétaux contre les nuisibles comme les charançons ou les papillons des palmiers.

Une autre suggestion et de faire participer les jeunes du quartier en leur demandant de monter un « numéro », musical ou autre, pour la fête de printemps. Leur participation au CA précédant l'événement est à envisager.

Forum des associations.

Le CIL a fait acte de présence avec son panneau et la participation de certains membres du CA.

Cela a permis des contacts intéressants avec d'autres CIL et avec des membres du conseil municipal qui ont évoqué l'ambiance générale à la mairie et nous ont annoncé la présentation de l'audit financier demandé par l'ancien et le nouveau maire. La synthèse de cet audit sera bientôt disponible sur le site du CIL.

Adhésions et cotisations.

Sont considérés comme adhérents les membres à jour de leur cotisation annuelle. Il se trouve que certains, par négligence sans doute, ne sont pas à jour pour 2014.

Le nombre d'adhérents, qui est l'élément clé de notre représentativité, joue un rôle important en particulier pour la demande de subvention et pour le poids de nos revendications auprès de la municipalité.

A l'occasion de la distribution du MAG de novembre une relance verbale est prévue auprès des adhérents non à jour, en mettant l'accent sur l'importance de notre représentativité.

Projet quartier fleuri.

L'adjoint concerné, Mr Di Russo, a promis la réalisation de ce projet courant 2015.

Un courrier lui sera envoyé demandant la fourniture de terre pour faire un essai de plantation près du terrain de boules.

Voisins vigilants.

Notre dossier est resté bloqué à la police municipale.

Pour le transmettre à la police nationale, qui est le relais prévu entre le quartier et l'administration, nous devons le récupérer auprès de Mr Werber, le chef de la police municipale. Un RDV lui sera demandé.

Escalier Renoir/Matisse.

Suite à la lettre peu aimable envoyée par la police municipale aux 4 riverains de l'escalier le 19/08/2014, leur demandant expressément de nettoyer l'escalier à leurs frais, 2 réunions ont eu lieu à la police municipale en présence des riverains concernés, de Mr Legendre, policier chargé du dossier et de Mme Mai, adjointe.

Les représentants de la municipalité ont enfin pris conscience du problème de propriété de cette parcelle, cadastrée BI 11 et propriété officiellement de l'Association Syndicale du Groupe d'Habitations les Amandiers.

Or cette association « créée » en 1981, mais qui n'a jamais été enregistrée en préfecture, a pourtant vendu en 1988, par acte notarié, la partie haute de la rue Renoir à la municipalité pour 1 franc symbolique.

Nous avons par ailleurs mis l'accent sur les problèmes d'écoulement des eaux pluviales, depuis la rue Renoir (voie publique), via cet escalier (propriété privée), vers la rue Matisse (voie privée).

En conclusion de ces réunions, la municipalité a la volonté de régler les questions juridiques posées par cette situation, avant de prendre une décision.

Questions diverses.

- Un entretien avec F. Roux, premier adjoint, conseiller général et adhérent du CIL est prévu afin de lui exposer nos demandes, en particulier celle concernant le pylône, propriété du SDIS qui est un organisme départemental.
- L'élagage de l'arbre au carrefour Manet/Matisse n'a pu être complet à cause de fils électriques gênants. Un appel à ERDF sera fait.
- Un RDV chez Mme Palenc, notaire, sera demandé pour tenter d'avoir plus d'éléments sur l'affaire de l'escalier et de l'Association Syndicale des Amandiers.
- De nouvelles plaintes concernant les exhibitionnistes des vieux Salins et des kite-surfs dangereux à l'Almanarre, seront transmises à la présidente du groupement des CIL.
- Pierre propose de faire régulièrement sur le site une « news letter » pour diffuser les dernières nouvelles.

2.3 CHARTE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le 29 août dernier un représentant du CIL a assisté à une présentation du projet de charte du Parc national de Port-Cros prévu par la loi de 2006.

En application de cette loi, le décret du 6 mai 2012 réforme profondément le parc naturel existant qui a désormais une nouvelle configuration.

Il comporte aujourd'hui :

- Deux cœurs marins très protégés constitués de l'île de Port-Cros et des espaces naturels de Porquerolles ainsi que leur frange maritime de 600 mètres,
- Une aire potentielle d'adhésion, espace de projet de développement durable à élaborer avec les 11 communes qui le composent,
- Une aire maritime adjacente qui couvre l'espace marin au droit de ces 11 communes et étendue jusqu'à 3 milles marins au sud des îles.

La rédaction de cette charte avait été confiée au Conseil économique social et culturel (CESC) du parc qui compte 64 membres reflétant les particularités du littoral et des îles et tendant à équilibrer les différents secteurs d'activités économiques et sociales.

Cette présentation nous a été faite par le président du CESC, Maxime Prodromidès, et par un des deux vice-présidents, Georges Prudhomme.

La charte du parc national doit nous engager sur la voie d'un développement local plus respectueux des équilibres propres au développement durable, pour une durée de 15 ans.

Ce projet s'applique de manière différenciée sur les 2 espaces définis ainsi :

- 1 – Le cœur marin composé de Port-Cros, des espaces naturels de Porquerolles et d'une bande maritime de 600 mètres autour des îles, qui constituent une zone de protection intégrale.
- 2 – Une aire d'adhésion composée des territoires des communes et des espaces marins correspondants.
Les 11 communes de cette aire d'adhésion, susceptibles d'adhérer à la charte, sont les villes côtières allant de La Garde à l'ouest jusqu'à Ramatuelle à l'est.

Le conseil municipal de la ville d'Hyères en date du 12 septembre 2014 a adopté le projet de charte à l'unanimité, fait assez rare pour être signalé.

Mais le difficile équilibre à trouver entre la protection des espaces naturels et le développement des zones urbanisées fait que certains maires hésitent encore à adhérer à cette charte.

Les promoteurs du projet, avec à leur tête la nouvelle présidente du Parc Isabelle Montfort, espèrent cependant convaincre dans les mois qui viennent les maires réticents, en particulier ceux de La Londe et du Lavandou.

Les délais sont brefs désormais : la version définitive de la Charte doit sortir début d'année 2015 après l'enquête publique, puis soumise au Conseil d'Etat.

L'objectif est d'obtenir le décret d'approbation de la Charte pour mai-juin 2015.

Le CESC a édité une brochure, très bien faite, intitulée « L'essentiel de la Charte » que l'on peut se procurer à la Mairie ou consulter sur notre site ou sur le site du Parc : <http://www.portcrosparcnaturel.fr>

2.4 ESCALIER RENOIR/MATISSE**Avis du Service Prévention des Sapeurs Pompiers de Hyères.**

Pour faire suite à un entretien que j'ai eu avec le Service de Prévention, voilà ce que nous pouvons retenir de l'avantage et de l'utilité d'avoir l'escalier Renoir-Matisse :

Nous avons distingué deux types de sinistres: le « feu d'habitation » dit « urbain » et le « feu de forêt »

En cas de feu d'habitation (le plus fréquent d'après les statistiques) : l'escalier a un grand intérêt sachant que les habitations sont en restanques. Celui-ci permet aux Sapeurs Pompiers une rapidité de mise en œuvre de leur matériel (exemple : dérouler le tuyau à partir du poteau à incendie de la rue Renoir), permet l'évacuation d'un blessé ou d'une personne à mobilité réduite sur brancard...

Bien que moins fréquent, il ne faut pas négliger non plus le **feu de forêt** comme en 1989 : l'escalier permet aux riverains de la rue Renoir de « descendre » plus bas dans le relief et d'être épargnés par les fumées tourbillonnantes et nocives (notamment en cas de vent d'ouest dominant). L'expérience du corps des SP leur a démontré qu'en cas de Feu de forêt, les voies d'accès habituelles sont bouchées par la panique des riverains (voitures mal garées, accrochages, croisements impossibles avec les véhicules d'intervention...).

En l'état actuel, l'escalier :

- représente un danger (...des enfants « aventuriers » peuvent aller y jouer et s'y blesser...), est insalubre.
- représente un risque de départ d'incendie par les végétaux séchés, et matériels divers entreposés.
- cause des dommages matériels, voire humains aux riverains de la rue Matisse, par l'évacuation sauvage des eaux pluviales de la rue Renoir.

En conclusion :

prenons l'existence de cet escalier comme une chance et non plus comme une contrainte et revalorisons sa fonction : il est utile aux riverains et surtout aux **interventions rapides** des Professionnels du Feu, dans le pire des cas.

Il ne faut pas grand-chose comme moyens financier et technique pour le réhabiliter et qu'il retrouve sa « noblesse ».

Jean-Michel Drouineau

09/11/2014

2.5 ANALYSE FINANCIÈRE du BUDGET PRINCIPAL de la VILLE de HYERES.

L'ancien maire Jacques POLITI et le nouveau Jean-Pierre GIRAN étaient tombés d'accord, peu après la passation de pouvoir, pour effectuer un audit des finances de la ville de Hyères.

Le cabinet Finance Consult chargé de cette étude, a rendu ses conclusions le mardi 16 septembre 2014.

Il a rendu public un document détaillé de l'analyse financière rétrospective pour la période 2001-2013, ainsi qu'une analyse prospective pour 2014-2015.

Pour la période 2008-2013 on note une fiscalité qui a peu augmenté, mais une hausse importante des charges de fonctionnement et des dépenses exceptionnelles, ainsi qu'une détérioration des investissements par autofinancement, car il y a eu un recours systématique aux produits de cessions (recettes non structurelles), surtout en 2013.

Ces cessions consistant essentiellement de ventes de terrains municipaux comme l'ancienne police municipale ou le commissariat.

Concernant la prospective 2014-2015 les conclusions sont alarmistes si des actions correctrices ne sont pas mises en place.

Le déséquilibre viendrait de l'augmentation des dépenses et de la baisse des recettes due surtout à la diminution de la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat.

Les 3 leviers sur lesquels la ville peut agir sont :

- diminution des charges de fonctionnement.
- diminution des investissements.
- hausse des impôts.

Sans surprise l'étude conclut que les deux premiers leviers actionnés seuls, seraient insuffisants, et qu'il faut les associer à une hausse de la fiscalité.

En conclusion l'effort préconisé consiste en :

- Diminution des charges à caractère général avec un objectif de -10% en 2015.
- Hausse de la fiscalité : soit de 6% par an pendant 2 ans, soit de 12% en 2015.
- Maintien du volume actuel de l'investissement.

Les 2 documents produits par le cabinet Finance Consult, l'analyse détaillée de la situation financière et la synthèse de cette analyse sont consultables sur le site de la ville d'Hyères.

2.6 ACTIONS des MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CIL en 2014

Depuis la diffusion du MAG N°20 au printemps 2014, les membres du CA, en particulier le président L.G. Heusele, le secrétaire L. Lapierre, et P. Brauge responsable du site internet, ont participé aux réunions et activités suivantes :

25/04	CA du groupement des CIL.
17&18/05	Organisation du pique-nique et du tournoi de pétanque.
21/05	Première réunion par le nouveau maire des présidents des CIL.
02/06	Assemblée Générale du groupement des CIL.
16/06	Assemblée Générale d'Amitiés Massillon.
23/06	Réunion préparatoire pour le pique nique et le tournoi 2015.
15/07	Réunion à la police municipale avec les adjoints Mme Mai et Mr Felten.
23/07	Réunion avec le policier municipal référent.
01/08	CA du groupement des CIL.
29/08	Réunion à la police municipale avec Mme Mai et les riverains de l'escalier Renoir/Matisse.
29/08	Présentation de la charte du parc naturel de Port-Cros.
13&14/09	Forum des associations.
15/09	Conseil d'Administration du CIL Paradis.
01/10	Réunion avec Mr Roux, premier adjoint et adhérent du CIL Paradis.
13/10	Visite du quartier avec Mme Mai, Mr Werber (police municipale) et Mr Aurez directeur des travaux.
24/10	Assemblée Générale Extraordinaire et CA du groupement des CIL.
27/10	Réunion avec Mr Werber chef de la police municipale, Mme Mai et Mr Gely chargé de la sécurité.
06/11	Réunion du Maire et des présidents des CIL.
14/11	Inauguration des portes ouvertes au SCRADH.
14/11	Réunion du groupement des CIL sur les impôts locaux.
17/11	Réunion avec Mr Di Russo, adjoint responsable des espaces verts.